

Toulouse le 29 mai 2015

## **Externalisation des AE vers des prestataires privés ça démarre le 21 juillet**

Pour la direction il s'agit d'externaliser et d'automatiser les activités de saisie de données « à faible plus-value » pour se concentrer sur des activités considérées à forte plus value avec notamment le conseil en indemnisation aux DE et aux conseiller-es ainsi que le renforcement de l'accompagnement.

Si dans un premier temps il s'agit de n'externaliser que les AE qui ne sont pas en lien avec un réexamen de dossier (dans le cadre d'une DAL ) il est inévitable que nous irons vers cela après janvier 2016 et la mise en place de la DSN.

Au-delà des inquiétudes portées sur la mission indemnisation, et le démantèlement petit à petit de nos activités, pour le **SNU** cela pose des interrogations opérationnelles et immédiates :

- sur la déqualification pour les conseiller-es GDD mais aussi des gestionnaires appui, où le cœur de leur travail est considéré par ricochet comme « à faible valeur ajoutée » par la direction.
- sur la responsabilité en cas d'AE frauduleuses, ou d'impacts quant aux conditions de l'ouverture de droits.
- sur le report de charge sur les attentes en agences.
- sur le risque de perte de dossiers et de délais de traitement rallongé.

**La direction est prompte à tabler sur 250 ETP nationaux dégagés par cette externalisation ( 8 à 9 pour Midi-Py) mais REFUSE de communiquer le coût octroyé à TESSI pour effectuer des tâches en lien avec nos activités et nos missions**

**Ce silence inacceptable cache pour le **SNU** le démantèlement petit à petit des activités, des mobilités professionnelles contraintes en disant se recentrer sur l'accompagnement et ceci sans valorisation des parcours professionnels des agent-es**

### **Point d'étape sur les prestations activ' emploi et activ' projet :**

Depuis mars, le SNU demande à connaître le coût de ces marchés qui entrent en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet ... On y a cru, voyant apparaître le point à l'ordre du jour de ce CE, mais non, la direction ne peut encore rien nous dire ... elle pourra le faire quand cela aura commencé...

Encore une fois, pour le **SNU**, un silence inacceptable quand il s'agit de consacrer une part importante du budget à externaliser l'accompagnement au détriment du renforcement des équipes de Pôle emploi. Pour rappel, ces prestations sous-traitées, sont **2 fois plus nombreuses** que les accompagnements intensifs réalisés en agence ( acc global, IEJ et renforcé) !

Or, ce marché comprend des rémunérations à l'acte, des primes semestrielles liées à la satisfaction, des rémunérations variables... bref du pilotage par les résultats. Quand la performance nourrit le salaire, on en connaît les dérives vécues par le passé avec les OPP !

La direction, innovante, nous le prouve ici, avec l'hébergement gratuit des prestataires externes qui recevront dans les locaux même de PE ( à Condom, Millau, Decazeville, Lavelanet et Foix) et accompagneront les DE autonomes.

**Nous sommes ici au comble du cynisme, où notre travail sera réalisé par des prestataires externes sur notre lieu même de travail, avec nos outils, rémunéré par PE, alors que beaucoup de collègues souhaiteraient et savent le faire.**

Sur les questions concrètes de prescription, notamment sur Activ Projet où il est indiqué dans le cahier des charges qu'elle doit être accompagnée du RCO (référentiel des compétences à s'orienter), la direction a refusé de répondre aux questions **SNU** qui demande « qui connaît, qui utilise, qui sait faire, qui a suivi la formation CEP, qui connaît les fiches CEP ... ? »

Avec le contrôle de la recherche d'emploi qui se déploie en parallèle, gageons que les prescriptions vont aller bon train et que la courbe du chômage va être infléchie coûte que coûte, quitte à stigmatiser les demandeurs d'emploi, des fainéants et potentiels fraudeurs.

**Pour rappel, le marché du travail actuel ne propose pas mieux qu'une offre pour 12 demandeurs d'emploi...**